



Compte rendu

10 décembre 2024

Réunion thématique – Environnement



DÉBAT
PUBLIC

PROJET DE NOUVEAUX
RÉACTEURS NUCLÉAIRES
À GRAVELINES

ORGANISÉ PAR



COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE

La réunion publique s'est tenue entre 18h00 et 20h00 à la salle des fêtes de Saint-Folquin, réunissant environ 100 participants en présentiel. Cette rencontre avait pour principal objectif d'examiner les impacts environnementaux du projet EPR2 de Gravelines, en mettant l'accent sur les thèmes liés à la biodiversité, la disponibilité en eau douce et le raccordement électrique.

Ouverture de la réunion

M. Yves Engrand, maire de Saint-Folquin, a souhaité la bienvenue aux participants et souligné l'importance de ce débat pour une commune aussi proche de la centrale.

M. Marc Papinutti, président de la Commission nationale du débat public (CNDP), et M. Luc Martin, président de l'équipe du débat, ont rappelé les objectifs de transparence, d'égalité de traitement et d'inclusion qui guident cette concertation. Ils ont précisé que le débat public permet d'aborder tous les aspects du projet.

M. Jacques Roudier (CPDP) a ensuite résumé les principaux points discutés lors du webinaire qui a précédé la réunion publique et qui portait sur l'impact du changement climatique, notamment la hausse du niveau marin, les élévations de température et les risques de submersion.

A la suite de la vidéo de motion design de présentation du projet d'EPR2 à Gravelines réalisé par EDF et RTE, les participants se sont exprimés en un mot sur leurs attentes à l'égard du projet.



Ce nuage de mot fait ressortir de fortes attentes à l'égard du déroulement du chantier. Il traduit également une forte polarisation sur l'opportunité du projet avec certains souhaitant un abandon du projet, et d'autres qui considère le projet comme une chance et espère une vraie réussite.

Échange avec l'Autorité environnementale

L'équipe du débat a invité **M. Alby Schmitt, membre de l'Autorité environnementale**, à présenter son intervention. M. Schmitt a expliqué le rôle de l'Autorité environnementale et son indépendance vis-à-vis des porteurs de projet. Il a présenté l'étude d'impact comme un outil de prévention permettant d'évaluer les conséquences écologiques et les mesures pour les éviter, les réduire ou les compenser.

Il a également abordé des points critiques tels que la dissociation entre les autorisations environnementales et nucléaires, ainsi que les rejets non radioactifs. Il a salué la volonté d'EDF d'utiliser les meilleures techniques disponibles mais a souligné des marges d'amélioration.

A la suite de ces interventions, une séance de questions réponses a été ouverte.

Une citoyenne a exprimé ses inquiétudes sur l'horizon temporel et la prise en compte de la gestion des déchets dans l'étude d'impact. M. Schmitt a expliqué que ces aspects seront abordés dans une étude de sûreté distincte.

Un membre de l'ADELFA a critiqué le « saucissonnage » du projet. **M. Roudier (équipe du débat)** a rappelé que ce découpage est imposé par la loi mais que tous les sujets peuvent être abordés lors du débat public.

Un membre du MEDEF a pointé les limites de l'étude de Greenpeace sur les risques de submersion, qui a suscité une réponse de **Mme Pauline Boyer, de Greenpeace**.

Séquence 1 – l'impact du projet sur la biodiversité

Pour cette séquence, l'équipe du débat a réuni **M. Thierry Dereux, membre de France Nature Environnement** et **M. Antoine Ménager, membre de la direction d'EDF**, pour traiter de cette thématique.

M. Dereux a insisté sur la sensibilité écologique de la zone de polders et a demandé des études faune-flore complètes. Il a critiqué l'exclusion de la zone du PPRL et s'est interrogé sur les conséquences écologiques et économiques d'un tel projet.

M. Ménager a défendu les efforts d'EDF pour minimiser l'impact environnemental en s'implantant sur une zone déjà industrialisée. Il a également mis en avant la transparence des mesures environnementales et les méthodes évitant, réduisant et compensant les impacts.

A la suite de ces interventions, une séance de questions réponses a été ouverte.

M. Francis Costenoble, ancien président des wateringues, a exprimé ses inquiétudes sur la consommation d'eau et les compensations agricoles.

Un membre de l'association GOELAND a souligné la richesse écologique des zones concernées, une position renforcée par **un membre de l'association CLIPON**. **M. Ménager** a rappelé qu'EDF partage ce constat et rappelle que les porteurs du projet vont en prendre soin en faisant une série d'inventaires.

Un citoyen a posé des questions sur les déchets qui reviennent sur la plage (petites boules bleues) et les éventuels impacts sur la santé (risques de thyroïde). **M. Ménager** a expliqué les mesures prévues pour réduire les impacts environnementaux.

Un autre citoyen a rappelé que les salariés de la centrale sont formés et ne « font pas n'importe quoi ».

Séquence 2 - L'impact du projet sur les disponibilités en eau

L'équipe du débat a invité **M. Fabrice Mazouni, directeur général du Syndicat de l'eau du Dunkerquois** et **M. Antoine Ménager, membre de la direction d'EDF**, à s'exprimer pour traiter de cette thématique.

M. Mazouni a présenté les défis d’approvisionnement en eau douce dans la région et les impacts potentiels du projet sur les ressources hydriques, insistant sur l’importance d’une gestion rigoureuse.

M. Ménager a détaillé les efforts pour limiter la consommation d’eau en exploitation et durant le chantier, tout en présentant les mesures compensatoires.

A la suite de ces interventions, une séance de questions réponses a été ouverte.

Une habitante de Bourbourg, a demandé comment le projet prenait en compte le risque de salinisation des sols lié à une baisse de pression dans la nappe superficielle, notamment en cas de baisse de pluviométrie ou de diminution des apports en eau via l’Aa. **M. Mazouni** a précisé que l’eau prélevée provenait de l’Aa canalisée et non de la nappe superficielle, soulignant que ces prélèvements n’affectaient pas directement le biseau salin.

Un habitant, a questionné l’impact des deux EPR sur la régulation des flux des rivières (l’Aa, la Hem, la Lys etc.). **M. Mazouni** a certifié qu’il n’y aura aucun impact des EPR2 sur la régulation des flux.

Une participante et membre des Amis de la Terre, a questionné sur les conséquences de la présence de la centrale en cas de grande sécheresse (l’eau restante va-t-elle servir, en priorité, à approvisionner la centrale au détriment des habitants ?). Aussi, elle a interrogé EDF sur les possibles impacts des rejets en mer sur la qualité de l’eau. Sur le premier point, **M. Mazouni**, a répondu que si un stress hydrique venait à être subi par le territoire : il était prévu un protocole hiérarchisé avec quatre niveaux, avec des restrictions, des diminutions de prélèvement d’eau et une priorisation pour les usages industriels. Sur la question des rejets dans la mer, **M. Ménager** a rappelé que pour une centrale c’est directement l’eau de mer qui assure le refroidissement. Concernant l’eau douce, il a indiqué que cela ne nuirait pas au process sur quelques jours ou quelques semaines.

Séquence 3 – Zoom sur l’impact du raccordement électrique

Pour cette dernière séquence, les intervenants étaient **M. François Maillard, Directeur de projet RTE Réseau de Transport d’Electricité chez RTE, et Mme Anaïs Thévenet, Chargée d’Etudes Concertation Environnement chez RTE.**

M. Maillard a présenté les détails techniques du raccordement électrique, insistant sur la réduction des impacts paysagers et environnementaux grâce à des technologies innovantes.

Mme Thévenet est revenue sur la zone d’étude du raccordement électrique et les différents enjeux pris en compte dans cette zone qui vont nourrir les études techniques et environnementales menées par RTE.

A la suite de ces interventions, une séance de questions réponses a été ouverte.

Une adhérente des écologistes, a souhaité revenir sur un diagnostic réalisé par la ville de Gravelines qui montre que les répondants ont mis beaucoup d’éléments négatifs sur le projet en avant (et qui ne concerne pas seulement l’environnement) ;

Un citoyen a questionné RTE sur les mesures prises pour surélever les postes électriques pour prévenir le risque de submersion marine. **M. Maillard** a rappelé que RTE prend en compte l’ensemble des enjeux climatiques : l’augmentation des températures, les tempêtes et évidemment les risques de submersion ;

Un membre de l’ADELFA a interrogé RTE sur le périmètre réel des lignes à très haute-tension sous-entendant que la zone d’étude initialement prévue est trop restreinte par rapport à ce qui va réellement être mis en œuvre. **M. Maillard** a rappelé que l’objectif du projet est de raccorder les EPR2 au réseau électrique français, et qu’il est essentiel de ne pas mélanger les projets étant donné qu’il y a une autre concertation qui porte sur la reconstruction du poste de Warande ;

Un membre des Amis de la Terre du Dunkerquois a exprimé sa préoccupation sur l'actualité et la pertinence du guide ASN n°13, qui traite de la protection des installations nucléaires contre les inondations externes. Il a noté que la dernière mise à jour de ce guide date de janvier 2013 et s'est interrogé sur la nécessité de le réviser en tenant compte des nouvelles données sur le changement climatique et les risques d'inondation. **M. Roudier, de l'équipe du débat et M. Arène, de l'équipe d'animation** ont rappelé que cette question a déjà été soulevée par **M. Spautz, de Greenpeace**, lors du webinaire et que l'IRSN a partiellement répondu en indiquant qu'il s'agit d'un guide qui était formulé en des termes très généraux.

Conclusion

M. Régis Guyot, membre de l'équipe du débat a résumé les principaux points abordés lors de la réunion, soulignant la richesse des échanges. Sur la submersion, il a noté un débat scientifique de haut niveau, bien qu'un besoin d'approfondissement reste nécessaire. Concernant la biodiversité, il a insisté sur l'importance de partager et diversifier les données pour alimenter un dialogue continu. Sur la gestion de l'eau, il a relevé l'intérêt des réponses fournies pour expliquer la répartition et l'optimisation des ressources hydriques. Enfin, sur le raccordement, il a salué les efforts de RTE pour expliquer ses activités et leurs impacts, tout en appelant à poursuivre les concertations.

Dans le public, **une participante et membre des Amis de la Terre**, a exprimé sa frustration face aux réponses apportées par les porteurs de projet, estimant que les préoccupations des habitants sur les impacts environnementaux et la nécessité de réduire la consommation énergétique globale n'étaient pas suffisamment prises en compte. Elle a également critiqué l'absence de remise en question des besoins d'électricité dans le contexte du projet.

M. Marc Papinutti, président de la CNDP, a conclu en soulignant l'importance du débat public comme outil d'information et d'échange. Il a rappelé que les contributions recueillies seront analysées dans le bilan de la CNDP et transmis aux maîtres d'ouvrage. Il a également salué la qualité des discussions et encouragé les participants à continuer à s'engager dans les prochaines étapes de la concertation.